

Service écologique
KUJE

GESTION DE L'EAU (ARRÊTÉ)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion des eaux, Madame la Ministre de l'Environnement a autorisé en date du 26 août 2020 sous la réf. : EAU/AUT/15/1012 à l'Administration Communale de Käerjeng la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du réaménagement de la rue des Prés à Bascharage (lots 1+2) dans la rue des prés, L-4941 Bascharage.

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 2 septembre 2020) à partir du 03 septembre 2020 au 12 octobre 2020 inclus.

L'autorisation et les plans s'y rattachant peuvent être consultés au service écologique de la commune de Käerjeng.

Un recours contre cette décision est ouvert, conformément à l'article 25 de la loi précitée du 19 décembre 2008, devant le Tribunal Administratif, qui statue comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de forclusion, dans un délai de quarante jours, à dater du jour de la présente publication par un avocat à la Cour.

Bascharage, le 28 août 2020

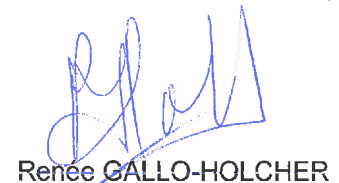
Le Bourgmestre,



Michel WOLTER



Le Secrétaire communal ff,



Renée GALLO-HOLCHER

Dossier traité par:

Jeff Künsch
Tél: 500 552 371
Fax 500 552 379
Jeff.kuensch@kaerjeng.lu